

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 janvier 2018 à 18 heures 30

Convocation du 10 janvier 2018.

Sous la Présidence de Pierre POLARD, maire.

Etaient présents : M. et Mmes, Christian ALFARO, Valérie BORY, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : David ALARY à Béatrice MILESI, Séverine AZOUGARH à Céline TAILHADES, Gilles DUCLOS à Jérôme GARCIA, Isabelle GIL à Anne-Marie DUCLA, Caroline HULLO à Sylvie GISBERT.

Absente excusée : Corinne GALINDO.

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Pierre CUESTAS.

Le compte rendu du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

- 1 – Avis consultatif sur l'armement de la police municipale
- 2 - Communauté de communes Sud Hérault – approbation du rapport d'activité
- 3 – Modification du montant de l'encaisse du Centre Municipal de Santé
- 4 – Fixation de la durée d'amortissement des frais imputés sur les c/202, 2031 et 2033 du budget général
- 5 – Intégration de la commune dans le label « village étape chemin Romieu voie des piémonts sur le chemin de Saint Jacques »
- 6 – Convention de servitude avec Monsieur Richard Hall
- 7 – Autorisation de versement d'une subvention « façade » sur l'exercice 2018
- 8 – Budget Général - ouverture de crédits par anticipation en section d'investissement
- 9 – Budget Gendarmerie – ouverture de crédits par anticipation en section d'investissement
- 10 – Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau et du département de l'Hérault pour l'acquisition de matériel de désherbage
- 11 – Zone d'Aménagement les Cagnes – création d'une chaufferie bois – étude de faisabilité – demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- 12 – Emplacements réservés au PLU : proposition de modification ou de levée de trois emplacements réservés.
- 13 – Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres
- 14 – CR des décisions du Maire
- 15 - Questions diverses

1 – Communauté de communes Sud Hérault – approbation du rapport d'activité 2017

Le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activité 2017 soumis à l'approbation de l'assemblée :

- Urbanisme : la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré et approuvé.
Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme œuvre sur 11 communes, et une convention de mise à disposition de ce service vient d'être passée avec la communauté de communes Minervois/Caroux.
- Habitat : dans le cadre de l'opération cœur de village, 6 dossiers ont été déposés.
- Mutualisation des services et de la restauration scolaire
- Environnement : un protocole transactionnel est en cours entre le maître d'œuvre et Sud Hérault, relatif aux dégâts sur la voie verte, pour un montant de 350 000 €.
- Action sociale : un centre aéré sera construit à Cessenon sur Orb. Le chantier de la maison des services au public, sur Capestang, a été perturbé par la découverte d'amiante. Celle-ci ayant été enlevée, les travaux ont pu se poursuivre.
L'analyse des besoins sociaux a été finalisée.
- Culture : des subventions ont été attribuées pour des manifestations culturelles associatives. L'action de mise en réseau et de mutualisation des médiathèques et des bibliothèques se poursuit sur le territoire communautaire.
- Tourisme : le schéma de développement touristique prévoit de développer l'offre touristique sur les deux axes majeurs du territoire, à savoir l'Orb et le canal du midi.
- Éclairage public : poursuite de l'homogénéisation des matériels installés.
- Économie : le projet de pépinière d'entreprise à Saint Chinian se concrétise. Des sessions de formations et d'informations sont développées en direction des entreprises. Le trophée des entreprises est pérennisé.

Une étude sur la création d'une cuisine centrale intercommunale, avec utilisation de produits locaux, et en partenariat avec la communauté de communes des avants monts, est en cours de développement.

Érick Granier interroge le Maire sur la possibilité d'utiliser celle existant à Puisserguier. Le Maire répond qu'elle est utilisée pour le collège et, qu'à ce titre, elle ne peut servir dans le cadre du projet développé sur le territoire de Sud Hérault.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2017 de la communauté de communes Sud Hérault à l'unanimité.

2 – Modification du montant de l'encaisse du Centre Municipal de Santé

Suite à une vérification de la régie par la trésorerie de Capestang, le rapport préconise une modification du montant de l'encaisse de la régie, afin d'y intégrer le montant des virements effectués par les différentes caisses (sécurité sociale + mutuelles). Il est proposé de porter le montant de l'encaisse à 30 000 €, contre 1 000 € actuellement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

3 – Fixation de la durée d'amortissement des frais imputés sur les c/202, 2031 et 2033 du budget général

Les frais imputés, sur le budget général, sur les c/202 (documents d'urbanisme) doivent être amortis, ainsi que ceux portés sur les c/ 2031 (frais d'études) et 2033 (frais d'insertion), s'ils n'ont pas fait l'objet de travaux.

Il est proposé de définir les durées d'amortissement à 5 ans, pour l'ensemble des frais imputés sur ces 3 comptes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la fixation de la durée d'amortissement des frais imputés sur ces 3 comptes à 5 ans.

4 – Intégration de la commune dans le label « village étape chemin Romieu voie des piémonts sur le chemin de Saint Jacques »

Sylvie Gisbert expose le projet d'intégration de la commune dans ce label, lequel permettrait de retirer une meilleure visibilité auprès des utilisateurs du chemin de Saint Jacques, qui pourraient faire une halte dans la commune. En outre, l'obtention de ce label est nécessaire si la commune souhaite arborer la signalétique du chemin de Saint Jacques et du chemin Romieu, voie des piémonts.

Cette délibération, demandant l'intégration au sein du label, n'est qu'une première étape vers la reconnaissance du label « village étape ».

Érick Granier demande si l'obtention de ce label a pour conséquence une participation financière de la commune ? Sylvie Gisbert lui répond que non, l'opération étant neutre financièrement pour la commune.

Érick Granier demande si la commune devra mettre à disposition des locaux d'hébergement pour les marcheurs ? Sylvie Gisbert répond par la négative, mais précise que le camping et le gîte en hébergent déjà.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette demande d'intégration dans le label « village étape, chemin Romieu, voie des piémonts ».

5 – Convention de servitude avec Monsieur Richard Hall

L'établissement de cette convention doit permettre à la commune d'intervenir sur la propriété de Monsieur Hall afin de supprimer une intrusion d'eau parasite dans le réseau d'eaux usées communal, au niveau d'un regard d'assainissement.

En contrepartie, la commune s'engage à remettre en état la voie d'accès à l'habitation du riverain, qui sera empruntée et, probablement, détériorée par les engins de chantier appelés à intervenir.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention devant intervenir entre la commune et Monsieur Richard Hall, et autorise le Maire à la signer.

6 – Autorisation de versement d'une subvention « façade » sur l'exercice 2018

Dans le cadre de l'opération « Colorons le pays », la SCI CAPESCITY a obtenu une aide financière du pas, que la commune, par convention, s'est engagée à compléter par le versement d'une aide complémentaire de 1 000 €.

Le budget primitif n'étant pas encore voté, il convient de délibérer afin d'autoriser ce versement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention façade à la SCI CAPESCITY, sur l'exercice 2018.

7 – Budget Général - ouverture de crédits par anticipation en section d'investissement

L'ouverture de crédits en section d'investissement, avant le vote du budget primitif, est autorisée dans la limite du quart des crédits inscrits l'année précédente.

Il s'agit, en l'occurrence, de créditer le c/2128 du montant des travaux en cours sur le parking de la poste, soit 300 000 €TTC.

Cette somme sera reprise au budget primitif 2018 de la commune.

Érick Granier soulève la question des travaux pour le parking de l'ancien hôpital et demande si des fouilles ont été réalisées avant le démarrage des travaux et s'il est prévu d'intervenir sur les façades des bâtiments jouxtant le chantier ?

Jacques Maurand répond que les propriétaires seront contactés pour les travaux de façade et concernant les fouilles, il précise que c'est simplement la terre de surface qui a été touchée et non les sols, il n'y a donc pas de raison et d'intérêt à des fouilles.

Le maire précise que les travaux devraient être finis en avril.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette ouverture de crédits en section d'investissement du budget général.

8 – Budget Gendarmerie – ouverture de crédits par anticipation en section d'investissement

De la même manière, il s'agit d'ouvrir des crédits sur le c/2132, à hauteur de 40 000 € HT, afin de permettre le paiement des indemnités dues aux participants au jury de concours devant désigner le maître d'œuvre pour la construction de la gendarmerie.

Érick Granier affirme que l'indemnité lui semble élevée. Jacques Maurand indique que les indemnités prévues au concours se situent dans la fourchette basse de ce qui est habituellement alloué aux concepteurs pour ce type de travaux et les montants afférents.

En parallèle, le Maire présente les différents projets remis par les 4 participants au concours et le projet lauréat du concours.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette ouverture de crédits en section d'investissement du budget gendarmerie.

9 - Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau et du département de l'Hérault pour l'acquisition de matériel de désherbage

Dans le cadre de l'acquisition de matériel alternatif de désherbage, pour un montant de 3 340.80 € HT, la commune pourrait recevoir l'aide financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du département de l'Hérault.

Il est proposé de solliciter ces aides à hauteur de 40% du montant HT de l'acquisition pour l'agence de l'eau et de 40% pour le département de l'Hérault.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces demandes d'aides financières.

10 - Zone d'Aménagement les Cagnes – création d'une chaufferie bois – étude de faisabilité – demande de subvention auprès de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

L'étude de faisabilité relative à la création d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité les Cagnes, peut faire l'objet d'une aide financière de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), qu'il s'agit de solliciter à hauteur de 80% du coût HT de l'étude.

Érick Granier demande ce que cette chaufferie alimentera ? Le Maire répond que la gendarmerie et les logements collectifs doivent être desservis.

Michel Gary s'interroge sur le dimensionnement de l'ouvrage ? Le Maire indique que l'étude, une fois réalisée, permettra de répondre précisément à cette interrogation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette demande d'aide financière.

11 - Emplacements réservés au PLU : proposition de modification ou de levée de trois emplacements réservés.

3 emplacements réservés sont concernés, le n°13 (suppression), le n°7 (modification) et le n°16 (modification).

Le n°13, au bénéfice de la commune, concerne la création d'un parking, qui, compte tenu du coût des travaux rapporté au nombre de place créées, n'apparaît pas comme étant économiquement judicieux. Les propriétaires de la parcelle grevée par l'emplacement réservé nous ayant demandé de l'acquérir, il est proposé de refuser l'acquisition ce qui fera, de facto, tomber cet emplacement réservé.

Les n°7, au bénéfice du département, et n°16, au bénéfice de la commune, concernent des élargissements de voies. Compte tenu des projets en cours dans ces deux secteurs, des modifications des profils en travers des voies faisant l'objet des emplacements réservés doivent être opérées, qui pourraient être intégrées dans la révision du PLUI qui est en cours d'élaboration.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de modification de 2 emplacements réservés (n°7 et 16), et refuse l'acquisition du terrain relative à l'emplacement réservé n°13.

12 - Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres

Le Maire expose au Conseil que les chats errants sont responsables d'un certain nombre de nuisances lorsque les populations sont trop importantes. A partir de ce constat la commune de Capestang et la fondation CLARA ont décidé de mener en commun une politique innovante en matière de protection des populations de chats errants sur le territoire de la commune dans une démarche respectueuse de la condition animale et de l'environnement.

Présente la convention de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres.

La commune sera aidée également par l'association 30 million d'amis.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

13 – Avis consultatif sur l'armement de la police municipale

Le Maire rappelle l'engagement qu'il a pris de solliciter l'avis – consultatif – de son conseil avant de prendre toute décision relative à l'armement des agents de la police municipale.

Céline Tailhades s'interroge sur le fait de savoir si la police municipale, une fois armée, ne se transformera pas en gendarmerie « bis » ? Le Maire lui répond que la police municipale accompagnait déjà la gendarmerie pour les opérations routières, mais que, depuis quelques temps, les services de l'état refusent que la police municipale, non armée, ne les suivent sur ce type d'opération.

Il précise que la police municipale n'a pas vocation à suppléer la gendarmerie, mais que, dans le cadre de la mutualisation des services, envisagée à l'échelon intercommunal, la police municipale devra être armée.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer, par un vote consultatif à bulletin secret, sur l'opportunité d'armer le service de police municipale (armement de catégorie B) et pose la question suivante : Êtes-vous favorable à l'armement des agents de la Police Municipale ?

Résultat du vote consultatif : OUI : 8 voix ; NON : 14 voix.

Le Maire indique qu'il fera part au Conseil Municipal de la décision qu'il aura prise lors de la prochaine réunion, prévue le 27 février 2018.

14 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Bail de location appartement de la trésorerie JO ORTIZ – (082/2017)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'accès à l'aire de lavage – 6 800 € HT – (083/2017)
- Attribution du marché pour la fourniture et la pose de coussins berlinois - avenue de Maureilhan – 6 051 € HT – (084/2017)
- Attribution des missions AVP, PRO et ACT à BEI - lien piétonnier entre le centre du village et le canal du midi - 6 600 € HT – (085/2017)
- Budget général - Décision Modificative n°6 - dégrèvement jeunes agriculteurs – (086/2017)
- Gendarmerie - Jury de concours - décision du maître d'ouvrage – (087/2017)

15 - Questions diverses

- Calendrier des prochains conseils municipaux :
 - 27.02.2018 à 18h30 : vote des budgets
 - 17.04.2018 à 18h30 : ordre du jour à déterminer
 - 26.06.2018 à 18h30 : ordre du jour à déterminer
 - 04.09.2018 à 18h30 : ordre du jour à déterminer
 - 13.11.2018 à 18h30 : ordre du jour à déterminer
- Vœux à la population : 25.01.2018 à 18h30 à la salle polyvalente
- Vœux de la communauté de communes Sud Hérault : 31.01.2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Créissan.
- Érik Granier demande s'il est exact qu'un médecin a quitté le CMS et s'il a été remplacé ? Le Maire confirme le départ du Dr Meyer, qui a souhaité retourner sur Montpellier, et informe que le CMS fonctionnera désormais avec seulement deux médecins.
- Érik Granier demande si les visites à domicile continueront à être effectuées ? Le Maire lui répond par l'affirmative.
- Véronique Galinier demande confirmation du nombre de consultations effectuées au CMS en 2017. Le Maire indique que 7 974 consultations ont été dispensées durant l'année 2017, et que nous avons atteint, en moyenne, 200 consultations par semaine, ce qui représente le point d'équilibre financier de la structure.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h05.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.01.2018

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Pierre CUESTAS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS